

عن عائشة رضي الله عنها «أَنَّ قُرَيْشًا أَهَمَّهُمْ شَأْنُ الْمَخْزُومِيَّةِ الَّتِي سَرَقَتْ، فَقَالُوا: مَنْ يُكَلِّمُ فِيهَا رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ؟، فَقَالُوا: وَمَنْ يَجْتَرِئُ عَلَيْهِ إِلَّا أُسَامَةُ بْنُ زَيْدٍ حِبُّ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَكَلَّمَهُ أُسَامَةُ، فَقَالَ: أَتَشْفَعُ فِي حَدٍّ مِنْ حُدُودِ اللَّهِ؟ ثُمَّ قَامَ فَاخْتَطَبَ، فَقَالَ: إِنَّمَا أَهْلَكَ الَّذِينَ مِنْ قَبْلِكُمْ أَنَّهُمْ كَانُوا إِذَا سَرَقَ فِيهِمُ الشَّرِيفُ تَرَكُوهُ، وَإِذَا سَرَقَ فِيهِمُ الضَّعِيفُ أَقَامُوا عَلَيْهِ الْحَدَّ، وَأَيُّمُ اللَّهِ: لَوْ أَنَّ فَاطِمَةَ بِنْتَ مُحَمَّدٍ سَرَقَتْ لَقَطَعْتُ يَدَهَا». وَفِي لَفْظٍ «كَانَتْ امْرَأَةٌ تَسْتَعِيرُ الْمَتَاعَ وَتَجَحِّدُهُ، فَأَمَرَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ بِقَطْعِ يَدِهَا».



'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) relate : « Les Quraysh furent préoccupée par le cas de la femme de [la tribu de] Makhzum qui avait volé. » Qui parlera au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) à son sujet ? se demandèrent-ils. Et qui osera sinon Usâmah, le bien



aimé du Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) ? »
Usâmah (qu'Allah l'agrée) alla donc parler au Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) qui s'exclama : « Intercéderaistu concernant l'une des peines légiférées par Allah? » Puis, il se mit debout et fit un sermon : « Ô, vous les gens ! Ce qui a causé la perte de ceux qui vous ont précédés, c'est uniquement le fait que, lorsqu'un noble parmi eux volait, ils le laissaient, tandis que lorsque c'était un faible, ils appliquaient la peine. Par Allah ! Si Fâtimah, la fille de Muḥammad, avait volé, je lui aurai coupé la main ! » Dans une autre version: « C'était une femme qui empruntait des ustensiles mais niait les avoir empruntés. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) ordonna alors qu'on lui coupât la main. »

Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim
Jugement : Authentique